

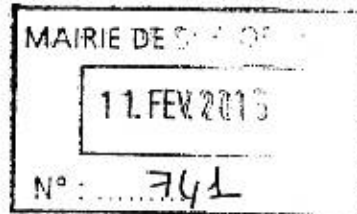


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION BOURGOGNE

1/10/16 France
Dest copie JMN
J.F.

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne



Affaire suivie par : Gaël TOURNEMOLLE
Pôle : Architecture/Espaces protégés
Tél : 03 80 68 50 78
courriel : gael.tournemolle@culture.gouv.fr
N/Réf : AEP/GT/BN/2015/ 5

Dijon, le 9 - FEV. 2015

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un extrait du procès-verbal de la commission régionale du patrimoine et des sites dans sa séance du 9 décembre 2014, pour ce qui concerne l'information sur l'AVAP de votre commune.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Yves DELOT
Maire de Saint-Florentin
Mairie
Place Louis Dubost
89600 SAINT-FLORENTIN

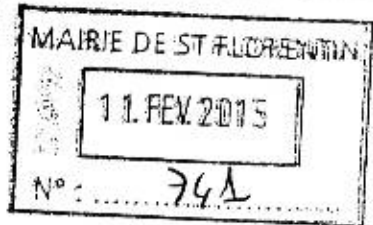
Pour le préfet de la région Bourgogne
et par délégation
La directrice régionale
des affaires culturelles

P/la **Michel PRESTREAU**

Christelle CREFF
Conservateur Régional d'archéologie
Adjoint au DRAC pour les Patrimoines

EXTRAIT

RÉGION BOURGOGNE
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION RÉGIONALE
DU PATRIMOINE ET DES SITES DU 9 DÉCEMBRE 2014



LISTE DES PRESENTS

I - Membres de droit :

Étaient présents :

- Mme Christelle Creff, directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne
- Mme la directrice régionale de la DREAL, représentée par Mme Laurence Ruvilly et Mme Labbe-Bourdon, inspecteur des sites
- Mme Cécile Ullmann, conservatrice régionale des monuments historiques, CRMH-DRAC
- M. Michel Prestreau, adjoint pour les patrimoines, conservateur régional de l'archéologie, SRA-DRAC, représenté par M. Frank Faucher, ingénieur d'études
- Le chef du service du patrimoine et de l'inventaire au Conseil régional de Bourgogne, représenté par M. Julien Defillon, chercheur

Absent excusé :

- M. Eric Delzant, préfet de la région Bourgogne

II - Membres nommés en qualité de fonctionnaires de l'État :

Étaient présents :

- Mme Patricia Mary, conservatrice du patrimoine, spécialité monuments historiques, CRMH-DRAC
- M. Michaël Vottero, conservateur du patrimoine, spécialité monuments historiques, CRMH-DRAC
- M. Stéphane Aubertin, architecte des bâtiments de France, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Saône-et-Loire, DRAC
- M. Jean-Pierre Mayot, architecte des bâtiments de France, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Yonne, suppléant de M. Olivier Curt
- M. Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques

Absents excusés :

- M. Olivier Curt, architecte des bâtiments de France, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Côte-d'Or, DRAC

III - Collège des membres titulaires d'un mandat électif :

Étaient présents :

- M. Philippe Baumel, député de Saône-et-Loire (71) qui, l'après-midi, a donné son pouvoir à Mme Cécile Ullmann
- Mme Josette Joyeux, suppléante de M. le Maire d'Autun (71)
- Mme Suzanne Guillard, suppléante de M. le Maire de La Charité-sur-Loire (58)
- M. Maryan Truchy, suppléant de Mme le Maire de Chassignelles (89)

Absents excusés :

- M. Jean-Yves Caultet, député maire d'Avallon (89)
- Mme Pascale de Mauraige, conseillère générale du canton de Saint-Amand-en-Puisaye (58), maire d'Arquian (58)
- Mme Anne Jerusalem, maire de Chassignelles (89)
- M. Henri Valès, maire de La Charité-sur-Loire (58)
- M. Rémy Rebeyrotte, maire d'Autun (71)
- Mme Catherine Louis, conseillère générale du canton de Saint-Seine-l'Abbaye (21), présidente de la commission tourisme au conseil général de Côte d'Or
- M. Denis Thomas, conseiller général du canton de Beaune-Nord (21)

IV - Personnalités qualifiées dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, du patrimoine ou de l'ethnologie :

Étaient présents :

- M. Christian Sapin, directeur de recherches au CNRS
- Mme Françoise Vignier, conservateur général honoraire du patrimoine
- Mme Madeleine Blondel, conservateur en chef honoraire du patrimoine
- M. Dominique Desgeorges, architecte urbaniste
- M. Fabien Oppermann, conservateur du patrimoine, chef de la mission des archives et du patrimoine culturel aux ministères de l'éducation nationale, et de l'enseignement supérieur et de la recherche

Absents excusés :

- M. Matthieu Pinette, conservateur en chef du patrimoine
- M. Gérard Drexler, ancien membre de la commission française du développement durable, au titre de la protection des paysages et de l'urbanisme et de la conservation du patrimoine
- M. Vincent Guichard, directeur général de l'EPCC de Bibracte

V - Représentants d'associations ou fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection et la conservation du patrimoine :

Étaient présents :

- M. Jean Guillaume, délégué départemental de la Fondation du patrimoine
- M. Geoffroy de Bazelaire, adhérent des Vieilles Maisons Françaises, représentait M. Claude Veyssière-Pomot
- M. Yvan Kharaba, directeur de l'académie François Bourdon
- M. Jacques Garnier, directeur du CAUE de Saône-et-Loire
- M. Hugues de Villèle, délégué régional de la Demeure Historique

Absent excusé :

M. Claude Veyssière-Pomot, délégué régional des Vieilles Maisons Françaises

VI – Autres personnes assistant à la réunion :

Assistaient également à la réunion :

- Mme Sophie Loppinet-Méo, chargée de la protection, CRMH-DRAC, rapporteur
- Mme Viviane Rat-Morris, chargée de la protection, CRMH-DRAC, rapporteur
- M. Jean-Baptiste Rezvoy, chargé de la protection, CRMH-DRAC, rapporteur
- M. Gaël Tournemolle, conseiller architecture et espaces protégés, DRAC
- M. Pierrick Rodriguez, conservateur stagiaire auprès de la CRMH, Institut national du patrimoine

3 – AVAP de SAINT-FLORENTIN

Information à la CRPS

rapporteur : Jean-Pierre Mayot, chef du STAP de l'Yonne

Cette présentation a pour but de tenir informés les membres de la CRPS sur la manière dont leur prescription, émise lors de la séance du 25 juin 2013, a été prise en compte. L'avis de la commission n'est pas formellement requis à ce stade. La commune engagera, suite à cette présentation, la procédure d'enquête publique permettant une approbation définitive en 2015. S'agissant d'une simple information, présentée par le chef du STAP, la DRAC a convenu avec la municipalité que la présence du maire ne revêtait pas un caractère indispensable.

Pour mémoire, l'extrait du PV de la séance du 25 juin 2013 est lu : l'avis favorable de la CRPS était assorti de la motion suivante : « l'AVAP doit définir les conditions d'aménagement du site du port du canal dans le but de préserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager et les ouvrages d'art. Des clauses particulières sont attendues dans l'AVAP sur ce site. » Cette prescription a servi de base au travail de la commune, du chargé d'étude et du STAP.

Après avoir présenté le site, *M. Mayot* expose les grands axes du projet d'aménagement du secteur du port : maintien d'une ambiance paysagère dans le jardin de l'octroi, création le long de la darse de trois lots construits et aménagés pour des activités liées au nautisme et à la restauration, en remplacement de bâtiments de faible qualité. Le lavoir, protégé par l'AVAP, est maintenu.

Des exemples d'architecture portuaire contemporaine sont montrés, qui indiquent l'esprit dans lequel le projet sera étudié. Il s'agit d'une vitrine de la ville, en covisibilité directe avec la silhouette de la colline (collégiale, ancien château, paysage de toits...).

Le projet se situe à cheval sur deux secteurs, le règlement est compatible dans les deux cas avec ce type d'équipement. Une protection des berges du canal et du port a été ajoutée au plan réglementaire.

Le maintien ou la restitution des banquettes enherbées et le maintien des quais maçonnés et des poutres d'abordage en calcaire sont ajoutés explicitement dans le règlement. Ce dernier est également complété pour éviter la modification globale de la planimétrie du port et de ses abords.

Concernant les interventions contemporaines, en plus des dispositions générales sur la nécessité de s'intégrer au paysage, un cadre est établi dans le règlement qui donne quelques orientations sur l'aspect extérieur (brique et métal, brique et bois, teintes sombres...).

Les vues et perspectives vers la ville, notamment depuis la RN77, et pour lesquelles le port constitue un premier plan, sont matérialisées sur le plan réglementaire, justifiant les attentes de qualité et l'épannelage bas du projet.

Dans ce même esprit, le carrefour « chapeau », desservant le port et formant l'entrée de ville, sera repensé à l'occasion du projet : il s'agit de rationaliser un embranchement dangereux et complexe et d'améliorer l'image d'entrée de ville. Le traitement du végétal d'accompagnement (franges) et du terre-plein central prendra en compte les vues à maintenir vers la ville.

La commission prend acte de cette information et n'émet pas de remarque particulière.

**RECAPITULATIF DES AVIS FORMULÉS
PAR LA CRPS LORS DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2014**

Lors de sa séance du 9 décembre 2014, la CRPS a examiné 6 dossiers de protection et formulé :

2 avis favorables au classement :

71 – CHAMILLY, château

89 – TREIGNY, maison aux Inscriptions

7 avis favorables à l'inscription :

71 – AUTUN, tour de la Bondue

89 – MÉNESTREAU, château de Villiers

71 – CHAMILLY, château

89 – TREIGNY, maison du Prévost et maison aux Inscriptions

89 – TREIGNY, grande bâtisse accolée à la maison aux Inscriptions

21 – GEVREY-CHAMBERTIN, domaine Chiffrot

58 – NEVERS, boutique « Au Négus »

De plus, la CRPS émis le vœu que la commune de Treigny étudie et mette en place une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur le hameau de Perreuse, incluant des descriptions des intérieurs de maisons les plus intéressantes et une analyse de l'environnement agricole.

Dijon, le 3 - FEV. 2015

Le Préfet de la région de Bourgogne
Préfet de la Côte-d'Or
Président de la CRPS de Bourgogne
et par délégation
La directrice régionale
des affaires culturelles de Bourgogne


Christelle CREFF